



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux

Le : 7 Février

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 27/01/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – CHARLÈNE CAZAU – FRÉDÉRIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JÉRÉMY BANOS – ~~MAGALI CAMINADE~~ – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALÉRIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – ~~MARINE MAZZACATO~~ – MICHÈLE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – PAOLA NERIA – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME CAMINADE- MME DELBOS GREGOIRE – M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

MME MAZZACATO AYANT DONNE POUVOIR A MME ANZELIN
MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

TE 47 :
**Perception d'un
fonds de
concours pour la
couverture
photovoltaïque
de la salle de
tennis**

Territoire Solaire 47 est le programme développé par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne et sa société d'économie mixte AVERGIES.

Son but est d'étudier, de financer, de construire et d'exploiter des centrales photovoltaïques sur le patrimoine des acteurs publics et parapublics du département lot-et-garonnais. La volonté des élus du comité syndical et du conseil d'administration d'AVERGIES est de permettre aux collectivités d'accueillir des centrales photovoltaïques sans avoir à investir dans les unités de production d'électricité.

Territoire Solaire 47 est un moyen concret d'atteindre les objectifs de développement de l'énergie photovoltaïque fixés par l'état dans ses projections à l'horizon 2050.

Cette offre clé en main participe à la lutte contre le changement climatique à une échelle locale. L'avantage de cette opération est de permettre à des collectivités de toutes les tailles de voir se développer des projets solaires sur leur patrimoine.

Le projet photovoltaïque développé sur le toit de la salle de tennis de Colayrac-Saint Cirq a permis d'installer 267 modules pour une puissance de 100 kWc et une production annuelle de 114 MWh/an correspondant à la consommation moyenne de 24 foyers.

Le bilan économique de l'opération présente un coût d'investissement de 82 323 euros et des frais de fonctionnement évalués à 8 094 euros sur 20 ans, durée de mise à disposition du bâtiment.

A la fin des 20 ans d'occupation, TE 47 proposera à la commune de choisir entre récupérer la centrale à titre gratuit, proroger la convention ou demander le démantèlement de la centrale qui sera à la charge de TE 47.

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a proposé à la commune d'installer la centrale photovoltaïque imaginée et de l'exploiter pendant 20 ans grâce à une convention de mise à disposition du domaine public. Dans le cadre de cette convention, il est proposé 2 possibilités :

- Versement en moyenne d'un loyer de 3 889,00 €/an que la commune percevra pendant les 20 ans d'occupation.
- Versement d'une soulte en une fois d'un montant de 70 000€, via un fonds de concours, si la commune souhaite que les recettes de production d'énergie renouvelable contribuent à une opération de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1°) **d'accepter** le versement d'une soulte d'un montant de 70 000€ via un fonds de concours,

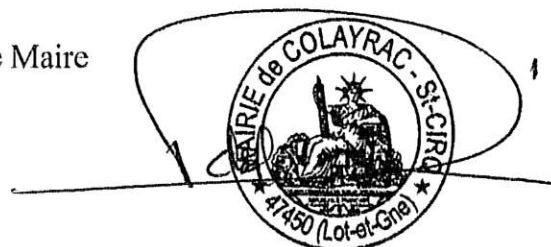
2°) **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 8 février 2022

Le Maire



Pascal de SERMET